

Délibération n°  
2024.039

Séance du 23/05/2024  
N° ordre : 02



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Excusés : 7
- Votants : 23  
dont 3 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**INTERCOMMUNALITE  
CABB**

Protocole d'accord relatif  
à l'accès à Vigifoncier  
dans le cadre de la  
convention du 14/8/2020

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le  
site internet : 27/05/2024

Date de télétransmission  
en préfecture : 27/05/2024

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-trois mai deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2024

**PRESENTS** : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

**EXCUSES** : Anne-Marie OUMEDJKANE (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Alain ISELIN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

**SECRETARE** : Elisabeth DEJEAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2023 approuvant la signature du protocole d'accord relatif à l'accès à Vigifoncier dans le cadre de la convention du 14 aout 2020 ;

Vu le protocole d'accord relatif à l'accès à Vigifoncier dans le cadre de la convention du 14 aout 2020 avec le Département de la Corrèze ;

Considérant que la commune a besoin d'un outil pour suivre les ventes de terrains en zone A et N des PLU ;

Considérant que cet outil permettra un suivi des mutations foncières, et éventuellement, d'engager des préemptions via la SAFER ;

Considérant que dans le cadre du protocole d'accord entre le département et la SAFER Nouvelle Aquitaine signé le 14 août 2020, la collectivité peut bénéficier d'un accès à l'outil Vigifoncier ;

Considérant qu'il est proposé au conseil d'intégrer ce protocole, via la signature d'une convention avec la SAFER ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le protocole d'accord de la SAFER relatif à l'accès et l'utilisation de l'outil internet VIGIFONCIER dans le cadre de la convention du 14 aout 2020 établie entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Corrèze.

- **AUTORISE** le Maire à signer ledit protocole et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 23 mai 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE